



Aimeriez-vous en donner plus?

Si votre réponse est « oui », vous devriez peut-être opter pour le Bon patrimonial.

Le problème

Comme pour beaucoup d'entre nous, votre programme financier comporte un élément d'épargne que vous prévoyez ne jamais dépenser, mais que vous voulez plutôt transmettre à vos proches.

Le problème, c'est que le succès de votre programme dépend largement du rendement obtenu sur vos placements. Malheureusement, plus le rendement est élevé, plus vous payez d'impôt. Et votre patrimoine pourrait bien être moins élevé que prévu.

Quelles sont vos options?

Vous pouvez soit continuer de payer de l'impôt sur les intérêts de vos placements, soit placer vos fonds en utilisant une stratégie de planification financière appelée Bon patrimonial.

- une protection éventuelle contre les créanciers, si vous avez fait une désignation de bénéficiaire appropriée, et
- l'accès à vos fonds, en cas de besoin.

Cette solution de rechange aux placements imposés est attrayante car elle vous offre

- une valeur successorale immédiate et importante,
- une croissance à l'abri de l'impôt de la valeur de rachat,
- un capital-décès libre d'impôt,
- des frais de règlement au décès peu élevés, si vous avez nommé un bénéficiaire,

La solution du Bon patrimonial

Au lieu d'exposer votre épargne à l'impôt, vous pouvez utiliser le Bon patrimonial pour placer votre épargne dans un contrat d'assurance vie exonéré. La VU à prime temporaire, produit vie universelle de Manuvie, offre une protection immédiate et des placements avec report d'impôt. À votre décès, le produit de l'assurance est versé à vos héritiers... en franchise d'impôt!

Grâce au Bon patrimonial, vous augmenterez votre patrimoine tout en réduisant le montant d'impôt à payer.

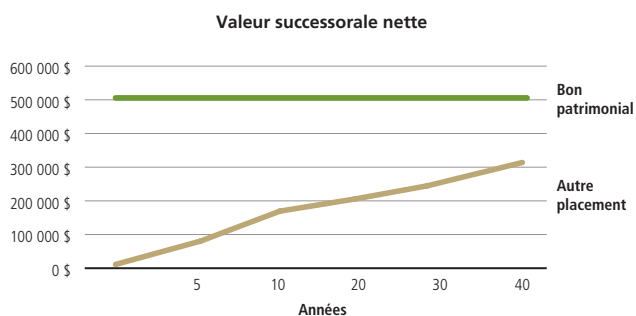
Voici comment la VU à prime temporaire peut contribuer au succès d'une planification financière basée sur le Bon patrimonial et conférer un patrimoine plus élevé à vos héritiers.

Renseignements personnels	Femme, 50 ans, non-fumeuse	Taux d'imposition personnel	45 %
Taux de rendement de la VU à prime temporaire*	2 %	Taux de rendement avant impôt de l'autre placement	4 %
Capital-décès initial	500 000 \$		
Dépôts	15 500 \$ par année, pendant 10 ans		

* La VU à prime temporaire offre un compte assorti d'une garantie de taux d'intérêt minimum de 2 %.

Bon patrimonial				Autre placement			
Valeur accumulée	Valeur de rachat avant impôt	Valeur successorale nette	Année	Intérêts annuels	Impôt à payer	Valeur successorale nette	
416 \$	416 \$	500 416 \$	1	620 \$	279 \$	15 841 \$	
2 164	12 164	502 164	5	3 239	1 458	82 768	
4 553	40 553	504 553	10	6 851	3 083	175 049	
5 551	141 551	505 551	20	8 517	3 833	217 605	
6 766	224 766	506 766	30	10 587	4 764	270 506	
8 248	352 248	508 248	40	13 161	5 923	336 269	

À l'espérance de vie de 87 ans, le Bon patrimonial peut augmenter la somme destinée à vos héritiers de plus de 192 000 \$.



Les garanties et la souplesse d'aujourd'hui vous apportent la tranquillité d'esprit pour demain

La **VU à prime temporaire** est un contrat vie universelle destiné aux personnes qui veulent une assurance vie dont ils auront terminé les paiements à une date fixe. Facile à comprendre et à gérer, cette assurance permanente comporte des coûts de l'assurance garantis, des valeurs de rachat garanties, diverses durées de paiement et des possibilités de croissance avec report d'impôt grâce à de nombreux comptes de placement.

- Vous pouvez personnaliser l'assurance vie selon votre mode de vie, votre budget et vos objectifs financiers en y ajoutant, en tout temps, des composantes comme les garanties Assurance temporaire, Protection des enfants, Protection de la valeur de l'entreprise ou Exonération en cas d'invalidité totale.
- Des placements souples – les dépôts additionnels dépassant le dépôt minimum requis s'accumulent dans le contrat à l'abri de l'impôt et s'ajoutent au montant de votre protection.
- Vous recevez des relevés périodiques affichant les taux de rendement afin que vous puissiez contrôler le rendement de votre contrat.
- Vous pouvez suivre le rendement de votre placement tous les jours sur notre site www.manuvie.com/canada/vu
- Ce produit est établi auprès de la Financière Manuvie, l'une des plus importantes et des plus solides compagnies d'assurance vie du Canada.



Financière Manuvie

Pour votre avenir^{MC}

Le concept Bon patrimonial est offert par la Financière Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Vu à prime temporaire est un produit de la Financière Manuvie. Le présent document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de Manuvie. Les noms Manuvie et Financière Manuvie, le logo qui les accompagne, le titre d'appel « Pour votre avenir », les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MK2017F 04/2013